

COMMUNE AULNAY SUR MAULDRE
CONSEIL MUNICIPAL 07 septembre 2017 - 20H30

PROCES VERBAL

Liste des délibérations :

DELIBERATION N° 2017-53 : Approbation de la répartition de l'actif et du passif du syndicat d'Assainissement des Prés Foulons

DELIBERATION N° 2017-54 : Dissolution de la Régie de recettes caisses des Ecoles n°23

DELIBERATION N° 2017-55 : Approbation du Règlement intérieur

DELIBERATION N° 2017-56 : Décision modificative n°2 budget communal

DELIBERATION N° 2017-57 : Adhésion au dispositif « participation citoyenne »

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 septembre DEUX MILLE DIX SEPT, à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CHARBIT.

ETAIENT PRESENTS :

Marie-Noëlle ABADIE, Céline ALIX, Marie AMBRUST, Jacky BLONDEL Didier BROQUET, Jean-Christophe CHARBIT, Jean-Pierre CHAUVIN, Bruno CHEVALIER, Michel CONTET, Geneviève CREPIEUX, Jacqueline DUBOST, Brigitte MARY, Laurent PHILIPPE, Murielle TAVARES

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Serge FILLION

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Jean-Pierre CHAUVIN est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 26 et 30 juin 2017.

1/ Approbation de la répartition de l'actif et du passif du syndicat d'Assainissement des Prés Foulons

Rapporteur : Monsieur CHARBIT

Suite à la dissolution du SIA des prés foulons, il convient de valider la clé de répartition des soldes des comptes du syndicat et d'accepter le transfert dans les comptes de la commune.

Des explications ont été données par la Trésorerie de Maule.

La clé de répartition a été définie comme suit :

Le résultat de fonctionnement est réparti selon la longueur des réseaux par commune.

Le résultat d'investissement est réparti selon le volume de consommation par commune.

Les montants donnés en retour pour la commune d'Aulnay sont les suivants :

- Fonctionnement : + 68 185,46€
- Investissement : + 14 342,98€

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 30/06/2017 portant dissolution du SIA DES PRES FOULONS et transfert de l'actif et du passif du syndicat dissous dans le patrimoine des trois communes (Aulnay-sur-Mauldre, Nézel et Bazemont)

Considérant que le conseil municipal d'Aulnay sur Mauldre doit délibérer à son tour afin de valider la clé de répartition retenue par le SIA des Préfoulons

après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable sur la répartition des biens meubles et immeubles comme décidé par le SIA des Préfoulons par délibération en date du 30 juin 2017
- **PREND ACTE** de la dissolution du syndicat intercommunal des Préfoulons

Cette délibération est votée à l'unanimité.

2/ Dissolution de la Régie de recettes caisses des Ecoles n°23

Rapporteur : Monsieur CHARBIT

Cette régie n'est plus en fonctionnement depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 15/03/1985 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la Kermesse, des feux de la Saint Jean et de la brocante auprès de la caisse des écoles.

Considérant que cette Régie n'est plus utilisée depuis plusieurs années

Après en avoir délibéré,

- **DISSOUT** la Régie de recettes pour l'encaissement des produits de la Kermesse, des feux de la Saint Jean et de la brocante.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

3/ Approbation du Règlement intérieur

Rapporteur : Monsieur CHARBIT

Le projet de règlement intérieur a été transmis par mail à tous les membres du conseil en même temps que la convocation.

Monsieur Laurent PHILIPPE pose la question sur le fonctionnement du Comité Paritaire.

Monsieur le Maire répond que c'est une instance du CIG qui se réunit périodiquement pour donner un avis sur les règlements intérieurs et les modifications possibles.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération instituant un règlement intérieur pour le personnel de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre,

Considérant que ce règlement doit être revu.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement intérieur pour le personnel de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre

Cette délibération est votée à l'unanimité.

4/ Décision modificative n°2 budget communal

Rapporteur : Monsieur CHAUVIN

La Décision Modificative n°2 a pour objet l'achat d'un nouveau tracteur.

Cet achat (30 000 € TTC) est concomitant avec l'achat d'un broyeur polyvalent et la revente de l'ancien tracteur (6 000€ TTC). Monsieur le Maire précise que ce tracteur d'occasion (600h) a une puissance de 80CV. Ces achats permettront de gagner du temps, de faciliter l'entretien du parc, et d'effectuer le déneigement si nécessaire.

Monsieur BROQUET demande si la vente s'accompagne d'une garantie (durée, pièces, éventuelle exclusion). Monsieur le Maire reverra ce point avec le vendeur.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **Adopte** la Décision Modificative n°2 pour le budget Communal qui se résume comme suit :

Investissement	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2314	24 000			
2158		30000		
775				6 000
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 6 000		+6 000	

Cette délibération est votée à l'unanimité

5/ Adhésion au dispositif « participation citoyenne »

Rapporteur : Monsieur CONTET

Il est proposé d'adhérer au dispositif participation citoyenne. Ce service gratuit est proposé par la Gendarmerie et a pour objectif de prévenir la délinquance en sensibilisant les résidents sur les actes élémentaires de prévention : surveillance des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

Celui-ci est semblable au dispositif « Voisins Vigilants » mais gratuit.

Monsieur Bruno CHEVALIER signale que le dispositif Voisins Vigilants est lui repris sur un portail Web.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif participation citoyenne

Cette délibération est votée à l'unanimité.

6/ Point d'avancement sur le projet de construction du Centre de Loisirs

Rapporteur : Monsieur CHARBIT

Présentation de l'avancement des plans de l'APS du Centre de Loisirs.

Monsieur Bruno CHEVALIER demande pourquoi une fenêtre d'une classe maternelle donne dans le local accueil. Une fenêtre est ainsi occultée, ce qui assombri la classe.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu un puits de lumière dans ce local accueil ce qui permettra à la lumière de rentrer.

Monsieur Laurent PHILIPPE demande des informations relatives au financement. Monsieur le Maire confirme l'obtention de la DETR. Il indique que le coût du projet (618 000 €) n'est pas finalisé car ce n'est encore qu'un projet et que des modifications peuvent être encore apportées. Le coût pourrait être inférieur compte tenu que le projet de surélévation ultérieure n'est pas retenu.

Monsieur Bruno CHEVALIER interpelle Monsieur le Maire sur sa position concernant le lavage des fruits à la cantine avec du vinaigre. Monsieur le Maire répond que le lavage est fait avec des pastilles de chlore en conformité avec la réglementation et que l'utilisation du vinaigre pose des problèmes de dosage, d'entreposage et d'organisation.

Départ de Monsieur Bruno CHEVALIER à 21h50

7/ Point d'avancement sur le budget

Rapporteur : Monsieur CHAUVIN

Vu en commission des finances

8/ Points divers

Madame Céline ALIX demande où en est la rénovation du City Park:

Monsieur le Maire précise que le devis s'élevant à plus de 60 000 €, il est possible de bénéficier de subventions qui ne pourront être obtenues qu'en 2018.

Il est prévu également la remise en état du terrain de football dans le parc communal à l'automne.

Des travaux sont aussi prévus avant la fin de l'année pour l'ouverture d'un foyer intergénérationnel en janvier 2018.

Fin du conseil à 22h05

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre CHAUVIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.P. Chauvin', with a long horizontal stroke extending to the right.